

# L'acte III de la décentralisation

## Notre combat : la démocratie locale



« Démanteler l'ordre  
cannibale du monde,  
passer du capitalisme à la  
civilisation »

Jean Ziegler

**Ou bien se soumettre au marché  
les laisser broyer les exigences  
sociales, environnementales.**

## Bref aperçu de l'Histoire des collectivités.

---

- LA REPUBLIQUE EST UNE CONQUETE DE LA REVOLUTION FRANCAISE INSTITUEE PAR LA LOI DU 21 Septembre 1792.
  - LA CONVENTION ET SES 749 Conventionnels élus DECIDENT ALORS A L'UNANIMITE DE L'ABOLITION DE LA MONARCHIE.
  - Robespierre à la Convention, le 25 septembre 1792  
« Déclarons que la République française formera un Etat unique, soumis à des lois constitutionnelles, uniformes »
-

## Bref aperçu de l'Histoire des collectivités.

- Les communes furent créés sous le nom de municipalité (ou commune) par la loi du 14 décembre 1789 sous la révolution française, en tant que cellule administrative de base.
- La loi du 22 décembre 1789, relative à la constitution des assemblées primaires et des assemblées administratives, crée le département.
- **La Constitution du 3 septembre 1791** dispose : Le département est administré par un Conseil général de 36 membres élus pour 2 ans et renouvelables par moitié chaque année.

## Bref aperçu de l'Histoire des collectivités.

---

- Les intercommunalités sous leur forme actuelle (à fiscalité propre) par la loi Chevènement du 12 juillet 1999
  - Les Régions en tant qu'établissement public, ont été créées par la loi du 5 juillet 1972 et en tant que collectivité territoriale de plein exercice par la loi de décentralisation du 2 Mars 1982.
  - L'Europe en tant qu'institution a été mise en place par le Traité de Paris signé le 18 avril 1951, puis par le Traité de Rome 1957.
-

## En 2012, 30 ans de décentralisation ; une bataille à poursuivre..

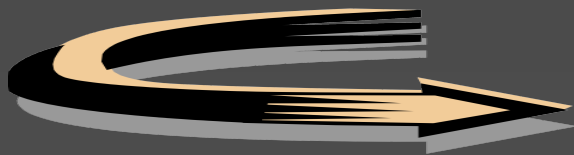
- La loi Defferre du 2 mars 1982, 30 ans en 2012. Suppression de la tutelle préfectorale, transfert des exécutifs locaux aux élus et création de la collectivité régionale, sont les principales mesures de ce texte fondateur, qui marquera une avancée démocratique en **France**.
- L'acte II est mené par le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin avec la réforme du 28 mars 2003. Cette nouvelle étape est alors conçue comme un fort désengagement de l'Etat
- La loi du 16 décembre 2010 a traduit avec force les velléités centralisatrices de la droite répondant aux attentes du Medef.

**2010-2012**

***La politique de Sarkozy mise en échec***

Il s'agissait de casser des lieux de résistance à la libre concurrence, de casser les acquis sociaux et de solidarités territoriales, de démolir les services publics !

- Dans la foulée de la crise mondiale, le capitalisme veut faire passer en force une autre société, mettant à mal deux siècles de construction républicaine, de contrat social, de laïcité et anéantissant la démocratie locale.



# Le compromis Droite/Ps

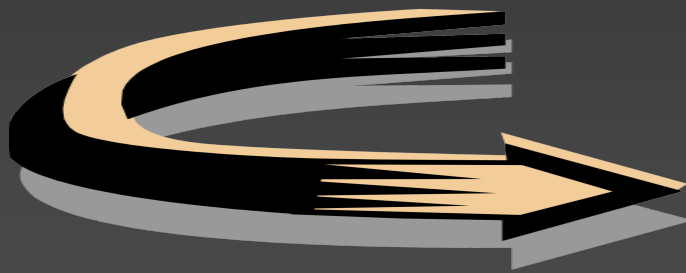
## Le comité Balladur

- ❑ Le 22 octobre 2008, N. Sarkozy met en place le comité pour la réforme des collectivités locales présidé par E. Balladur.
- ❑ 12 personnalités et parmi elles, 3 élus de droite et deux élus socialistes ; P. Mauroy sénateur et A Vallini député.
- ❑ Les 20 propositions du comité serviront de base à la loi du 16 décembre 2010. P Mauroy et A Vallini se « démarqueront » de 3 propositions.

*Les raisons fondamentales*

# « la réforme territoriale » : une offensive contre les droits humains !

**Les droits humains et sociaux, ceux issus du C.N.R, sont bannis des politiques publiques et économiques**



**Les citoyens principales victimes !**

- Nous avons contribué à ce qu'Elus et citoyens, prennent la mesure du danger, et de la gravité du bouleversement démocratique, social et républicain qui était en marche !
- 2011 Le sénat bascule à gauche



*Nous avons rassemblé :*  
**AUTOUR DE VALEURS FONDAMENTALES DE LA  
DEMOCRATIE LOCALE :**

- ❑ **L'intérêt général**
- ❑ **Le principe d'égalité**
- ❑ **La souveraineté nationale et populaire**
- ❑ **La laïcité**
- ❑ **La démocratie**

Les enjeux que portait cette réforme:

## Les populations et les territoires gérés comme des stocks et des marchandises :

- ❑ La loi du marché et de la concurrence
- ❑ L'Europe libérale et le traité de Lisbonne
- ❑ A l'identique du monde impitoyable de l'entreprises et de l'exploitation.



Les enjeux que portait cette réforme:

## La démocratie mise en lambeaux

- ❑ le retour de l'Etat « stratège » et autoritaire
- ❑ La décentralisation bafouée
- ❑ Une reconquête politicienne des régions, départements et villes



Les enjeux que portait cette réforme:

## **MUSELER LES COLLECTIVITES LOCALES**

- ❑ **Attenter aux besoins des hommes et des territoires**
- ❑ **Jeter par dessus bord le principe d'égalité**
- ❑ **Amputer la libre administration des collectivités**

***Ils disaient: c'est pour démocratiser !***

Les enjeux que portait cette réforme:

## **ETOUFFER LES COLLECTIVITES**

- ❑ Réduire toujours plus les dépenses publiques et favoriser de nouvelles privatisations
- ❑ Rendre irréversible le désengagement de l'Etat et des entreprises

***Ils disaient : c'est pour rationaliser !***

*En fait leur objectif était :*

## **ADAPTER L'ARCHITECTURE DES COLLECTIVITES AUX MARCHES FINANCIERS**

- Aménager le pays en une économie « d'archipels » et de territoires laissés à l'abandon
- Les élus et les collectivités, responsables et coupables des déficits, de la dette, de la crise ...



*Ils disaient : c'est pour simplifier !*

*Rappel de la reforme:*

## **Les moyens et les pouvoirs :**

- ❑ **Suppression de la compétence générale**
- ❑ **Spécialisation des compétences**
- ❑ **Rôle de l'Etat, déconcentré**
- ❑ **Suppression de la taxe professionnelle**

*Rappel de la réforme:*

# Le sort des collectivités

- ❑ **Les collectivités supplétives de l'Etat** : les régions et départements
- ❑ **Les collectivités étranglées** : les villes et villages
- ❑ **Les collectivités de la libre concurrence** : les métropoles, les intercommunalités, les communes nouvelles





*Rappel de la réforme*

# **Le coup d'Etat contre la démocratie locale :**

- ❑ **Diminution du nombre d'élus**
- ❑ **Le mode de scrutin uninominal à un tour**
- ❑ **Les conseillers territoriaux**
- ❑ **L'éloignement des lieux de décision**



# Ce que veulent le Medef et la classe capitaliste !

Mettre en cause :

- ❑ Le maillage historique du territoire
- ❑ Le rôle irremplaçable des collectivités
- ❑ L'enracinement des services publics



*L'avenir des collectivités : un enjeu toujours actuel*

# Le 16<sup>ème</sup> congrès de l'Anecr

- ❑ **CHANTIER 5 : Une renaissance démocratique indispensable.  
Place au peuple dans une nouvelle République.**
- ❑ Face à la réforme territoriale, l'ANECR a su rassembler et faire bouger les lignes, avec l'affirmation du fait communal et l'exigence de revenir à un impôt économique dynamique lié au territoire.
- ❑ La suppression de la taxe professionnelle une aubaine pour le patronat et une catastrophe pour les finances des collectivités.

# Le 16<sup>ème</sup> congrès de l'Anecr

Le gouvernement va soumettre au parlement une réforme, qui ne détricote pas la réforme Sarkozy.

- Abandon du conseiller territorial, maintien des niveaux conseil régional et conseil général.
- Création d'une Haut Conseil des territoires.
- Pacte de confiance avec les collectivités.
- Mais baisse de 4,5 M€ des dotations aux collectivités en 2014 et 2015.

# Les 61 propositions de F.Hollande

---

## Propositions 54:

- J'engagerai une nouvelle étape de la décentralisation en associant les élus locaux, je ferai voter une loi sur le renforcement de la démocratie et des libertés locales. Elle prévoira notamment l'abrogation du conseiller territorial et la clarification des compétences.
  - Un pacte de confiance sera conclu entre l'Etat et les collectivités locales garantissant le niveau des dotations à leur niveau actuel.
  - Je réformerai la fiscalité locale en donnant plus d'autonomie aux communes, aux départements et aux régions, en contrepartie d'une plus grande responsabilité.
  - Une véritable péréquation sera mise en œuvre.
-

# F.Hollande congrés Amf et Etats généraux

- ❑ Réaffirmation de la notion de « bloc de compétences » et de « chef de files ».
- ❑ Prédominance de l'intercommunalité de taille suffisante.
- ❑ Notion de bloc communal (interco.et communes)
- ❑ Maintien de la clause de compétences générales.
- ❑ Banque publique d'investissement des collectivités 20M€ sur 5 ans.

# F.Hollande congrés Amf et Etats généraux

---

- ❑ A la région, emploi et formation, aide aux Pme, gestion des fonds européens.
  - ❑ Au département handicap et dépendance.
  - ❑ Au « bloc communal » la transition énergétique
-

# Intercommunalité à marche forcée

---

- ❑ La loi de 2010: achever la carte de l'intercommunalité.
  - ❑ Des pouvoirs accrus aux préfets
  - ❑ La commission (CDCI) un outil pour accélérer sans les citoyens, une nouvelle organisation territoriale.
  - ❑ Des compétences renforcées
-



# Intercommunalité à marche forcée

---

- ❑ La carte achevée (en principe) sans aucun débat démocratique et poursuivie.
  - ❑ La disparition des syndicats de communes et des pays.
  - ❑ Les compétences obligatoires et facultatives renforcées.
  - ❑ Développement économique et aménagement de l'espace. (obligatoires)
-

# La mutualisation des personnels

---

- ❑ Le partage des agents sans débat !
  - ❑ Quelles garanties pour les personnels de la fonction publique territoriale.
  - ❑ Rationaliser les emplois: des réductions d'effectifs
  - ❑ Quelles économies avec des services unifiés
-

## L'Acte III de la décentralisation, ne rompt pas avec les réformes Sarkozy

- ❑ Un avant projet de loi a été présenté aux élus en 2012
- ❑ Le projet de loi « de décentralisation et de réforme de l'action publique » au conseil des ministres de Mars 2013.
- ❑ En première lecture au Sénat en Avril.
- ❑ Nous exigeons un vrai débat public et national.

## L'Acte III de la décentralisation, ne rompt pas avec les réformes Sarkozy

- ❑ Les regroupements forcés en grandes intercommunalités se poursuivent sous la houlette des préfets. L'« acte III de décentralisation » ne rompt pas avec cette logique.
- ❑ Il crée des métropoles dans des territoires pour près de 40% de la population. Il concentre sur ces métropoles un nombre très important de compétences, en concurrence avec d'autres collectivités.

## L'Acte III de la décentralisation, ne rompt pas avec les réformes Sarkozy

- ❑ Il attribue aux Régions énormément de pouvoirs qui rentrent par ailleurs en concurrence avec les métropoles.
- ❑ Il vide les Communes, les Départements de leur capacité d'initiative, en mettant en place des schémas contraignants hors desquels les cofinancements seront impossibles.

## L'Acte III de la décentralisation, ne rompt pas avec les réformes Sarkozy

- ❑ L'État se défait une nouvelle fois de ses missions nationales devant garantir l'égalité sur tout le territoire.
- ❑ Il se désengage du développement économique et de son corollaire d'actions en faveur de l'emploi
- ❑ Le texte prévoit de faire piloter par les régions la mission de l'orientation professionnelle et les CIO.
- ❑ Il prévoit aussi de transférer la responsabilité du handicap aux départements.

## L'Acte III de la décentralisation, ne rompt pas avec les réformes Sarkozy

- ❑ Le monde économique, l'État participent de moins en moins au financement des collectivités, la mise en place des péréquations exacerbe les oppositions et la concurrence entre territoires.
- ❑ A la réduction des dotations d'État de 4 milliards et demi s'ajoute deux milliards de charges imposées. le relèvement du taux de TVA, réforme du temps scolaire, hausse des cotisations CNRACL, cofinancement des politiques nationales, ...

## L'Acte III de la décentralisation, ne rompt pas avec les réformes Sarkozy

- ❑ La réforme du temps scolaire, organise un nouveau découpage des prises en charge entre les communes et l'État, pour les missions quotidiennes d'enseignement....
- ❑ Une nouvelle RGPP se met en place : la Modernisation de l'Action Publique...
- ❑ Les collectivités deviennent des variables d'ajustement au nom du remboursement de la dette publique, alors qu'elles n'en sont pas responsables.



## L'Acte III de la décentralisation, ne rompt pas avec les réformes Sarkozy

□ L'encadrement et le contrôle de la dépense publique, conduisent à la baisse des investissements publics des collectivités. Leur capacité à contribuer à une relance de l'activité économique en répondant aux besoins des habitants est mise en cause.

□ Il n'y aura pourtant pas de sortie de crise sans les collectivités territoriales qui génèrent 70% de l'investissement public.

# La loi organique votée !

---

- ❑ Abrogation du conseiller territorial.
  - ❑ Les conseillers généraux deviennent des conseillers départementaux.
  - ❑ Le mode de scrutin majoritaire à deux tours prévoit l'élection d'un binôme; un homme une femme dans chaque canton.
  - ❑ Le nombre de conseillers par département est inchangé, la carte cantonale est redécoupée.
  - ❑ Le conseil départemental est élu tout les 6 ans.
-

# La loi organique votée !

---

- ❑ Les délégués au conseil communautaire seront les premiers élus sur la liste aux municipales.
  - ❑ Le seuil pour un scrutin de listes aux municipales passe de 3500h à 1000hab. (500hab.)
  - ❑ Les élections cantonales et régionales sont repoussées à 2015.
-

# La loi organique votée !

---

- ❑ Les parlementaires du Front de gauche ont votés contre cette loi après avoir proposé un scrutin proportionnel.
  - ❑ Nous avons soutenus la parité, une meilleure égalité des territoires, l'extension du scrutin mixte paritaire de liste, mais refusé l'accentuation du bipartisme et le recul de la proximité. Les menaces sur les communes avec l'élection fléchée des conseillers communautaires
-

# Les propositions du Front de gauche

---

## ❑ L'ORGANISATION DU TERRITOIRE

- ❑ Abrogation de la réforme de 2010 des collectivités territoriales.
  - ❑ L'État garant de l'égalité des citoyens sur l'ensemble du territoire.
  - ❑ La décentralisation selon le principe de proximité.
  - ❑ Définition du rôle respectif de l'État et des différents échelons.
-

# Les propositions du Front de gauche suite :

- ❑ Refus de la mise en concurrence des territoires et développement des coopérations.
- ❑ Autonomie et libre administration des collectivités territoriales devra être assurées.
- ❑ Réforme de la fiscalité locale faisant participer les actifs matériels et financiers des entreprises.

**Une 6<sup>ème</sup> REPUBLIQUE**

# Oser la démocratie !

- Plus de démocratie, de décentralisation, de proximité.
- Du local au mondial, du mondial au local, mettre en œuvre une nouvelle approche territoriale, institutionnelle et citoyenne, de la gestion des collectivités.

*Il en va de l'avenir des territoires et des citoyens*

# CONSTRUIRE D'AUTRES REPONSES

- Plus d'humain, de solidarité, de paix
- Mettre au cœur des politiques locales : la mutualisation, le partenariat, la coopération,



*La démocratie participative*



# Des propositions pour changer vraiment !

- ❑ **Satisfaire les droits humains : l'action des collectivités**
- ❑ **Un plan de reconquête, de développement, d'amélioration et de financement, de création des services publics**
- ❑ **Priorité à la citoyenneté et au vivre ensemble**

# Oser la démocratie !

- ❑ **Sortir de l'asphyxie financière : des moyens financiers solidaires et une fiscalité modernisée**
- ❑ **Promouvoir un nouveau mode de développement**
- ❑ **Une écologie populaire**

# Oser la démocratie !

- ❑ Un aménagement du territoire fondé sur la solidarité
- ❑ Construire l'urbain dans une logique de développement durable
- ❑ La criante modernité de la ruralité
- ❑ Des coopérations utiles et approfondies entre collectivités

# L'APPEL DE L'ANECR

---

**Mobilisation de toutes et de tous pour un grand débat national !**

« Vous connaissez toutes et tous l'importance des missions remplies par les collectivités territoriales et les services publics pour votre vie de tous les jours. Dans les semaines et les mois qui viennent, vont se prendre des décisions importantes sur vos droits au sein de la République. Elles ne peuvent se prendre sans vous, sans un grand débat national. Citoyens, élus, agents publics, organisations syndicales, associations, mobilisons nous dans chaque village, dans chaque ville, dans les départements ! Préparons cette loi tous ensemble ! »

---

# L'APPEL DE L'ANECR

---

« Formulons des propositions, des amendements. Demandons l'organisation de débats au sein des conseils municipaux, des conseils généraux, des conseils régionaux ! Demandons dans chaque département et régions des assemblées publiques pour débattre de la loi en présence des députés et sénateurs ! »

« Organisons des rassemblements pour interpeller fortement les préfets ! Trouvons toutes les formes de mobilisations citoyennes adaptées à nos territoires ! Et dès à présent, signons cet appel, faisons le connaître largement ! »

Le 19 février 2013.

---

**Et maintenant ?**



**Une affaire  
populaire  
citoyenne  
politique**